

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE**

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

**7, rue de la Gare**  
**18260 Vailly sur Sauldre**  
**Tél. : 02 48 73 99 01**  
**contact@pays-sancerre-sologne.com**

**DÉLIBÉRATION N°2022/26**  
**NATURA 2000**  
**SITES « COTEAUX CALCAIRES DU SANCERROIS » ET « MASSIFS FORESTIERS ET**  
**RIVIERES DU PAYS FORT »**  
**ANIMATION (01/07/2022 au 30/06/2023) – PLAN DE FINANCEMENT**

**SÉANCE DU 5 JUILLET 2022**

Date de convocation : 23/06/2022  
Nombre de membres en exercice : 66

**Présents (37)**

Argent-sur-Sauldre : Pierre LOEPER  
Assigny : Claudine CHESTIER  
Aubigny-sur-Nère : Laurence RÉNIER (Présidente)  
Bannay : Jean-Michel GARNIER  
Blancafort : Pascal MARGERIN (Vice-Président)  
Boulleret : Jean-Louis BILLAUT (Vice-Président)  
Brinon-sur-Sauldre : Lionel POINTARD  
Bué : Monique RIX  
Clémont : Dominique TURPIN  
Concessault : Serge VAN POUCKE  
Crézancy-en-Sancerre : Jean SOUCIET  
Dampierre-en-Crot : Sylvain BIJOUX  
La-Chapelle-d'Angillon : Régis COUSTENOBLE  
Le-Noyer : Chantal MILLÉRIOUX (Vice-Présidente)  
Menetou-Râtel : Corinne LELIEVRE  
Ménétréol-sur-Sauldre : Jacques VISCAPI  
Méry-es-Bois : Marc-Antoine BAILBY  
Oizon : Marc GOURDOU  
Saint-Bouize : Anne-Marie TERREFOND  
Sainte-Montaine : Jean-Yves DEBARRE  
Santranges : Sylvie BARDY  
Savigny-en-Sancerre : Thérèse RUELLÉ  
Sury-en-Vaux : Michel BEDU  
Sury-Près-Léré : Christian HAYEZ  
Thauvenay : Gabrielle MATTELLINI  
Vailly-sur-Sauldre : Christelle PAYE  
Veaugues : Jean-Yves PELÉ  
Verdigny : Arielle VATAN  
Villegenon : Julien GUILLAUME  
Vinson : Marie-France MARIX  
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Marc-Antoine BAILBY (Méry-es-Bois)  
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Jean-Yves DEBARRE (Sainte-Montaine)  
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Pascal MARGERIN (Blancafort)

Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Liliane BOURGAIN (Saint-Satur)  
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Françoise NOYER (Léré)  
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Florence RUELLÉ (Boulleret)  
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Patrick BAGOT

### **Pouvoirs (5)**

Barlieu : Anne-Laure GAMBIER pouvoir à Christelle PAYE (Vailly-sur-Sauldre)  
Feux : Julien BARBEAU pouvoir à Laurence RÉNIER (Aubigny-sur-Nère)  
Gardefort : François GOURDIN pouvoir à Marie-France MARIX (Vinson)  
Jalognes : Patrick LÉGER pouvoir à Marie-France MARIX (Vinson)  
Sancerre : Laurent PABIOT (Vice-Président) pouvoir à Laurence RÉNIER (Aubigny-sur-Nère)

**Soit 42 voix**

### **Excusés (6)**

Ivoy-le-Pré : Jimmy CADET  
Jars : Vincent PARISSÉ  
Subligny : Jean-Paul GORIN  
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny-sur-Nère : Anne CASSIER  
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny sur Nère : David DALLOIS  
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Sophie CHESTIER

### **Absents (18)**

Belleville-sur-Loire : Bruno VAN DER PUTTEN  
Couargues : Jean-Pierre SERRES  
Ennordres : Hugues DUBOIN  
La-Chapelotte : Eliane DOUCET  
Léré : François RENAUD  
Ménétréol-sous-Sancerre : Pascale MARQ  
Nançay : Alain URBAIN  
Presly : Philippe LOHSE  
Saint-Céols : Flore CHAUVEAU  
Saint-Satur : Christian DELESGUES  
Sainte-Gemme-en-Sancerrois : Nathanaël CROTTÉ  
Sens-Beaujeu : Laurent FAUROUX  
Sury-es-Bois : Jean-Claude RIMBAULT  
Thou : Denis TABORDET  
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Hugues DUBOIN (Ennordres)  
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Marc VERBEKE (Barlieu)  
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Marie-Christine BAUDOUIN  
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Gérard CLAVIER

\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet à 18h00,  
Le **Comité Syndical** du Pays Sancerre Sologne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de Mme Laurence RÉNIER.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté du Préfet en date du 21 octobre 1996 portant création du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,  
Vu la directive CEE 92-43 du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992, dite « directive habitat », concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,  
Vu la décision de la commission européenne du 7 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique, dont les sites Natura 2000 « Coteaux calcaires du Sancerrois » et « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort » font partie,  
Vu l'article L 414-2 du Code de l'Environnement (alinéa III et VI), prévoyant une plus grande implication des collectivités territoriales dans la procédure Natura 2000,  
Vu l'arrêté préfectoral 2009-1-1564 du 8 octobre 2009 portant approbation du document d'objectifs du Site d'importance Communautaire « Coteaux calcaires du Sancerrois »,  
Vu l'arrêté préfectoral 2009-1-1566 du 8 octobre 2009 portant approbation du document d'objectifs du Site d'Importance Communautaire « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort »,  
Vu la délibération n°22/11 du 5 avril 2022 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne approuvant la candidature du Syndicat de Pays à la présidence des Comités de Pilotage des sites « Coteaux calcaires du Sancerrois » et « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort »,

Considérant que suite à un marché public, le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire a été retenu pour assurer la mission d'animation des deux sites Natura 2000,  
Considérant que la mission d'accompagnement est d'un an avec la possibilité de deux années complémentaires proposées en tranche conditionnelle, déterminées en fonction des résultats de la mission et des subventions,  
Considérant que l'animation des deux sites Natura 2000 est conditionnée par l'obtention des subventions de l'Etat et du FEADER,

Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical du Pays Sancerre Sologne réuni le 28 juin 2022,

**Opération** : Animation des sites Natura 2000 « Coteaux calcaires du Sancerrois » et « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort »

**Maître d'ouvrage** : Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

**Coût de l'opération** : 41 984.25 € TTC.

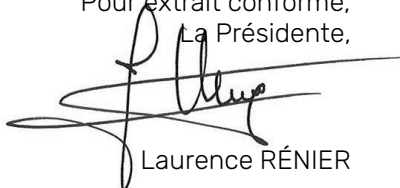
**Plan de financement du 01/07/2022 au 30/06/2023 :**

DEPENSES			RECETTES		
Animation 2022/2023	41 984.25 €		Etat	20 992.13 €	50 %
			FEADER	20 992.12 €	50 %
Total	41 984.25 €	100%	Total	41 984.25 €	100%

**DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Article 1** : D'APPROUVER le plan de financement, ci-dessus,

**Article 2** : D'AUTORISER la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes au financement de l'animation.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
  
Laurence RÉNIER